

DELIBERATION

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2016

Convocation du 21 novembre 2016

Affichage du 29 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 28 novembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C.PICHOT, J.C. FOUQUET, F. TANTY, adjoints,
D. BAËTÉ, G. BOUAZIZ, D. LEJEUNE, B. LEMAIRE, M.P. PLANTE,
F. RIBOUST.

Était absent excusé : T. HERNANDO (pouvoir à C. PICHOT)

Était absent non excusé : C. MULLER

Élection du secrétaire de séance

B. LEMAIRE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2016

Aucune observation n'était faite, le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Choix du cabinet pour élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le maire expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis, puis pour l'analyse des offres. Il ajoute que 5 dossiers ont été déposés :

- Cabinet GILSON - Chartres : proposition d'un montant H.T. de 25.300 euros,
- Cabinet EN PERSPECTIVE - Chartres : 27.700 euros
- Cabinet GULLON - Paris : 23.310 euros
- Cabinet ING Espaces - Seine-et-Marne : 25.200 euros
- Cabinet ELVIA - Val-de-Marne : 21.650 euros

La Commission d'Appel d'Offres a retenu le cabinet GILSON, qui répond le mieux aux critères demandés dans l'appel d'offres. En outre, la proposition ne contient pas d'options, alors que les autres cabinets prévoient des montants supplémentaires, notamment pour les deux réunions publiques. La proposition du cabinet GILSON intègre 16 réunions, dont 2 réunions publiques. Un planning est établi sur 24 mois, mais A. BOUTIN juge que certains délais sont non maîtrisables.

F. RIBOUST demande si nous avons droit à une subvention. Le maire répond qu'une demande a déjà été faite au titre du FDAIC, un montant de 7.500 euros nous a été attribué.

Le maire précise que les dépenses vont s'engager sur 2 ans (2017 et 2018).

A la demande de C. PICHOT, A. BOUTIN expose que le projet peut être lancé dès l'approbation du conseil municipal.

G. BOUAZIZ précise que le cabinet GILSON est le mieux placé, en termes de coefficient selon les critères définis à l'appel d'offres, même s'il n'est pas le moins disant. La note globale pour ce cabinet est de 8,5 sur 10.

Il ajoute que le Code des Marchés précise que le prix n'est pas un critère déterminant, au contraire des critères techniques.

C. PICHOT demande s'il faut prévoir un emprunt. A. BOUTIN répond que cette dépense influera certainement sur les investissements 2017. On verra au moment de l'élaboration du budget 2017.

G. BOUAZIZ dit qu'un 2^{ème} lot conditionnel d'environ 3.000 euros est prévu, pour une étude environnementale. Mais, à priori, ne faisant pas partie d'un secteur sauvegardé, nous n'en n'aurons pas besoin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le choix du cabinet GILSON, et autorise le maire à lancer le marché.

Décision modificative - budget commune

Le maire expose que suite à plusieurs décès sur la commune, le nombre de cavurnes disponibles avait fortement diminué. Il a décidé la pose de 6 cavurnes supplémentaires, pour un montant de 1.404 euros TTC.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient de procéder à une décision modificative. Il propose un transfert d'un montant de 1.500 euros du compte 2031 - Etudes (somme prévue pour les frais d'étude du PLU qui ne sera pas dépensée cette année) au compte 2116 - cimetière.

Le conseil municipal donne un accord unanime à cette proposition.

Démarche zéro phyto

Le maire expose qu'au niveau du Syndicat de Pompage de Soulaire, une interconnexion est en projet entre Martels 2 et Soulaire pour assurer le captage. L'attribution d'une subvention par l'Agence de l'Eau, à hauteur d'environ 70 % de la dépense, est liée au fait que toutes les communes doivent choisir de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire du syndicat.

A.BOUTIN ajoute que selon la réglementation, à compter du 1^{er} janvier 2017, nous sommes censés ne plus utiliser de produits phytosanitaires, mais le dossier de demande de subvention doit être déposé début décembre 2016...

Cette délibération vise à simplifier les démarches administratives, pour l'obtention d'une subvention.

Il ajoute que les agriculteurs ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation, ce qui paraît illogique...

F. TANTY estime que les agriculteurs sont les premières victimes des traitements phytosanitaires, en termes de santé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire du syndicat.

Rapport annuel Eau / Assainissement 2015

Suite au dernier conseil municipal, un agent de la D.D.T. est passé en mairie, afin de faire une démonstration de l'utilisation du logiciel de saisie des données. Les erreurs relevées ont été revues et corrigées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rapport sur l'eau et l'assainissement 2015.

Contrat assurance statutaire

Le maire rappelle que la commune adhère déjà au contrat groupe initié par le Centre de Gestion. Le contrat en cours se termine fin 2016.

Le conseil municipal a délégué le Centre de Gestion pour lancer la consultation, pour un nouveau contrat de groupe 2017 / 2020. La société SOFAXIS a été retenue, et propose les taux suivants pour les agents CNRACL :

- | | |
|--|--------|
| ▪ sans franchise en maladie ordinaire | 5,65 % |
| ▪ Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire | 4,95 % |
| ▪ Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire | 4,71 % |
| ▪ Franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire | 4,39 % |

Ces taux sont garantis 4 ans.

Le maire précise qu'actuellement, nous avons une franchise de 10 jours par arrêt. Il ajoute que suite à une simulation de calcul, la différence sur le montant de la prime annuelle varierait d'environ 660 euros.

Par ailleurs, des frais de gestion annuels fixés à 0,11 % de la masse salariale assurée seront à verser au Centre de Gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la garantie sans franchise en maladie ordinaire, à un taux de 5,65 %, et autorise le maire à signer le contrat de groupe pour la période 2017 / 2020.

Révision des tarifs et subventions

Les conseillers ont été destinataires des tarifs et subventions actuels. Le maire demande s'ils ont des propositions à faire.

C. PICHOT suggère de porter la subvention pour les classes de découvertes à 7 euros par jour et par enfant. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, moins une abstention (B. LEMAIRE).

F. TANTY exprime que le Conseil Départemental a modifié ses critères d'attribution de subvention pour les classes de découvertes, soumis, notamment, désormais, au pouvoir discrétionnaire de chaque conseiller départemental.

B. LEMAIRE suggère une hausse des tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin communal. J.C. FOUQUET évoque la difficulté à trouver des annonceurs. A. BOUTIN pense qu'au vu du peu d'engouement des artisans et commerçants pour ce genre d'opération, ce n'est pas une bonne idée. F. TANTY rappelle qu'à l'origine le tirage du bulletin communal était confié à une imprimerie ; les recettes de publicité permettaient d'amoinrir la dépense d'impression.

Concernant le cimetière, il est décidé de garder les tarifs existants.

Concernant la salle polyvalente, il est proposé d'instituer un tarif chauffage pour la demi-journée de location de la salle, à hauteur de 20 euros (au lieu de 35 euros pour la journée entière de location). Accord unanime du conseil municipal.

Les tarifs d'eau / assainissement ne sont pas modifiés.

Indemnité de gardiennage d'église

Il est rappelé qu'il s'agit d'une compensation financière pour l'utilisation d'une prise de courant pour le point lumineux situé au niveau de l'église. Le montant actuel s'élève à 85 euros, que le maire propose de reconduire.

Accord unanime du conseil municipal.

Baux ruraux

Le maire expose que l'indice des fermages, applicable du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, est fixé à 109,59 (soit une baisse de - 0,42 % par rapport à l'indice 2015).

Le montant des recettes pour les baux communaux s'élèvera donc à 97,21 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'application de l'indice des fermages à la valeur 109,59.

Nouveau régime indemnitaire

Le maire expose qu'un nouveau régime indemnitaire, à savoir les primes versées au personnel communal, sera mis en place en 2017. A ce jour, les décrets d'application ne sont pas parus.

Ce point sera étudié lors d'un prochain conseil.

Questions diverses

Le maire annonce aux conseillers l'octroi de la subvention pour les travaux de réhabilitation de la mare, à hauteur de 80 % du montant H.T.

Le maire rappelle le décès de Monsieur Robert HACAULT, ancien maire de la commune. Il transmet les remerciements de sa fille, pour la gerbe offerte par la municipalité lors des obsèques.

Le maire évoque les barrières qui ont été posées à l'abri bus des Bruyères, pour sécuriser les montées et descentes du bus scolaire. Les parents d'élèves ont manifesté leur satisfaction pour ces travaux. J.C. FOUQUET ajoute que des dalles seront ajoutées pour agrandir le cheminement piéton, notamment pour les poussettes.

Tous les autres travaux prévus pour 2016 sont achevés.

Le maire rappelle la réunion avec le Conseil Départemental pour l'abandon d'entretien de certaines routes. Cette étude est reportée en 2018.

Le maire évoque un problème informatique sous la forme d'un cryptolocker (virus qui verrouille tous les fichiers). Il expose qu'à cette occasion, notre prestataire n'a pas été très réactif pour le dépannage. Il ajoute qu'il envisage de changer de prestataire, d'autant plus que BERGER-LEVRAULT (prestataire pour nos logiciels de mairie) n'a plus de convention avec cette entreprise.

Concernant Chartres Métropole, le Préfet a pris son arrêté de délimitation du périmètre, sans changement par rapport au projet initial. Une réunion de la CDCI est prévue le 17 janvier prochain pour analyser les problèmes, notamment pour les communes désireuses de sortir du schéma. Le maire ajoute que l'installation des nouvelles communautés de communes ne se fera que dans la 2^{ème} quinzaine de janvier 2017. Le Préfet attend la décision officielle d'Auneau-Bleury, qui n'ont pas encore délibéré. La sortie des communes pourrait se faire courant du 1^{er} trimestre 2017.

G. BOUAZIZ demande si d'ici cette date, nous allons pratiquer la politique de la chaise vide aux réunions. A. BOUTIN exprime que cette situation n'est pas logique, et il évoque les difficultés qui en découlent, notamment pour certains syndicats. Le SIRMATCOM va être dissous (suite à un malentendu avec la Préfecture).

Il est ensuite évoqué le rendez-vous avec ENEDIS, demandé pour résoudre le problème persistant des microcoupures. J.C. FOUQUET explique qu'ENEDIS a modifié un circuit d'alimentation pour Bouglainval. Les microcoupures ont cessé depuis.

Le maire expose que la sortie des Carnutes a bénéficié de la présence de 55 participants. La soirée Beaujolais a connu le même succès que l'an passé.

Il rappelle l'après-midi de Noël, le 10 décembre prochain, pour les enfants non scolarisés, les anciens, et les nouveaux arrivants, et invite les conseillers à y participer.

Nous avons perçu la subvention de 10.000 euros de la C.C.T.V.M. pour les investissements 2016. Reste à recevoir la subvention de 500 euros pour les activités culturelles.

Tour de tapis

G. BOUAZIZ : Où en est-on de la fibre optique ? A. BOUTIN répond que l'on attend la date de la réunion publique.

C. PICHOT : évoque l'opération « nichoirs » par la CdC. 12 nichoirs seront posés sur le territoire intercommunal, pour la préservation d'une espèce de chouettes et de faucons. L'association Hommes et Territoires doit nous contacter.

B. LEMAIRE : a remarqué des tuiles abîmées sur le mur du cimetière. J.C. FOUQUET répond que ces travaux sont en cours.

Evoque également les lumières de la salle polyvalente qui restent fréquemment allumées. Suggère d'installer une minuterie.

Demande si on peut envisager un skate park, pour éviter que les enfants ne jouent dans la rue ? F. TANTY annonce un montant de 10 à 15.000 euros pour un tel projet.

D. BAËTE : évoque un lampadaire déficient avenue des Bruyères. A. BOUTIN répond que le syndicat électrique a été informé.

La séance est levée à 23 h 05.

Délibérations :

30 / 2016	Choix du cabinet pour élaboration du Plan Local d'Urbanisme
31 / 2016	Décision modificative n° 1 - Commune
32 / 2016	Démarche zéro phyto
33 / 2016	Adoption du rapport sur l'eau et l'assainissement
34 / 2016	Contrat groupe d'assurance statutaire 2017 - 2020
35 / 2016	Révision des tarifs et subventions
36 / 2016	Indemnité de gardiennage d'église
37 / 2016	Baux ruraux 2016 / 2017